



Zoom sur le bourg au 1/20000ème



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Commune de RIMOU

Plan Local d'Urbanisme

5.1. CARTE D'ASSEMBLAGE

Vu pour être annexé à la délibération de Conseil municipal en date du 13 / 05 / 2013

PLANIS
Associations - Développement Urbain
5, square du Chêne Germain
35510 CESSON-SEVIGNE
Email : ile-et-vilaine@planis.fr
Tél : 02 99 28 46 50

Approbation PLU 2013

1/5000

LEGENDE

Zonage

UC	Zone urbaine correspondant au centre traditionnel de l'agglomération
UE	Zone urbaine correspondant aux secteurs d'extension du bourg
UEq	Zone à vocation d'accueil de la station d'épuration et de l'atelier communal
UA	Zone à vocation d'accueil d'activités artisanales
UL	Zone accueillant des équipements de sports, de plein air ou de loisirs
1AUE	Zone à urbaniser à court ou moyen terme
2AUE	Zone à urbaniser à court ou moyen terme
1AULT	Zone naturelle accueillant des activités de loisirs
A	Zone à vocation agricole
NPa	Zone naturelle
NPb	Zone naturelle comprenant des ouvrages techniques
Na	Zone correspondant au secteur d'habitat diffus en milieu rural
Nag	Zone correspondant au secteur d'habitat diffus en milieu rural accueillant des gîtes
	Délimitation des zones

Prescriptions

	Emplacement réservé pour ouvrage public/installation d'intérêt général
	Espace Boisé Classé (article L.130-1 du code de l'urbanisme)
	Zone Inondable
	Chemin piétonnier à créer et à conserver, inscrit au plan en simple repérage en l'application de l'article L.123-1-5 6ème alinéa du Code de l'Urbanisme
	Changement de destination possible pour bâtiment agricole
	Élément du patrimoine paysager et naturel protégé au titre de l'article L.123-1-5 7ème alinéa du code de l'urbanisme : Patrimoine bâti (éléments)
	Patrimoine bâti (secteur)
	Alignement d'arbres et haie bocagère d'intérêt paysager et écologique
	Boisement d'intérêt paysager et écologique

Informations

	Zone humide
	Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive
	Élément bâti à titre d'information
	Plan d'eau